



L'an deux mille dix-sept, le 20 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de DANGE-ST-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Claude DAGUISÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 février 2017

Membres présents en exercice : MORIN Brigitte - RENOUX Laurent - DEBORT Patrice - DUBOIS Marie-France - DUBOIS Gaëtan - LOIZON Carole - BRETON Jacques - ROY Franck - BRAGUIER Isabelle - BRAULT Laurent - LASGORCEIX Michel - GOUYETTE Isabelle - ALLIGNET Dominique - LEDON Didier - LAFUIE Séverine - MALBRANT Michel - BEZAUD Cyril - BRAGUIER Pierre - CANNAUD-CARDOSO Christelle - BODIN Jean-Paul

Pouvoirs :

MARQUES-NAULEAU Nathalie donne pouvoir à LOIZON Carole  
TRINQUARD Béatrice donne pouvoir à GOUYETTE Isabelle

SECRETARE DE SEANCE : Séverine LAFUIE

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30**

**Approbation du procès-verbal du conseil en date du 11/01/2017:**

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ; il est cependant signalé la présence de deux erreurs qui seront corrigées :**

- page 6 : pour le décret du 28 décembre, remplacer 2045 par 2015

- page 5 : corriger la signification de la CLECT qui est Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées

### **Communications du Maire**

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé à l'Inspecteur d'académie par les Parents d'élèves, dans le cadre de la proposition de fermeture d'une classe à l'école PERGAUD. Une pétition a également été transmise dans les commerces et en mairie. Monsieur le Maire a pris contact avec l'Inspecteur. La décision doit être prise courant mars.

## Ordre du Jour :

### **2017-14- Demandes de subventions Amendes de Police et DETR – Réhabilitation route de Vaux (RD1)**

**(annule et remplace la délibération n°2017-06 du conseil municipal du 11-01-17)**

Pour faire suite à la réception de la notification préfectorale, nous informant du changement de taux de subventions de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), il convient de procéder à la modification de la délibération n°2017-06 du 11/01/2017.

Monsieur Gaëtan DUBOIS rappelle au Conseil le projet de réaménagement de la route Vaux (RD1) prévu en 2017.

Les services du Conseil Départemental, consultés sur ce dossier, ont fait part de leur accord pour programmer en 2017 le renouvellement de la couche de roulement dont le coût est à la charge du Département.

Une étude de cette réhabilitation a été réalisée auprès du SIMER qui a fait part des propositions suivantes afin d'améliorer la sécurisation de cette voie :

- création d'une écluse et de deux ronds-points
- création d'une voie déportée entre les ronds-points
- création d'un plateau au niveau du cimetière

Le coût estimatif de ce projet est de 250 664.10 € HT.

Il est donc proposé la réalisation de ces travaux pour lesquels la commune peut solliciter des subventions :

Plan de financement de l'opération:

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC	<u>Subventions sollicitées</u>	
Travaux	250 664,10 €	300 796,92 €	DETR / Etat (30% HT)	75 199,00 €
			Amendes de Police (montant plafond)	25 000,00 €
			<u>Autofinancement</u>	150 465,10 €
<b>Total</b>	<b>250 664,10 €</b>	<b>300 796,92 €</b>	<b>Total</b>	<b>250 664,10 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,**

- **approuve le plan de financement de l'opération de réhabilitation de la route de Vaux (RD 1),**
- **autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes.**

### **2017-15 - Demande de subvention au Conseil Départemental – Rénovation et mise en conformité de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention au Conseil Départemental effectuée en 2016 pour les travaux de rénovation et mise en conformité de la salle des fêtes (cf délibération n°2016-25 du 16/03/2016).

Ce dossier avait reçu une réponse négative courant 2016 compte tenu de l'épuisement des crédits ; il nous est cependant proposé de reconduire cette demande de subvention pour l'année 2017.

Rappel des travaux effectués :

- Rénovation et amélioration énergétique du bâtiment
- Rénovation et mise en conformité des toilettes avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Plan de financement de l'opération:

	Dépenses		Recettes	
	HT	TTC	<u>Subventions sollicitées</u>	
Rénovation et amélioration énergétique	57 100,00 €	68 520,00 €	Département (ACTIV 3)	34 400,00 €
Mise en conformité d'accessibilité handicapé des sanitaires	40 350,00 €	48 420,00 €		
Honoraires	7 095,00 €	8 514,00 €	<u>Autofinancement</u>	70 145,00 €
<b>Total</b>	<b>104 545,00 €</b>	<b>125 454,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>104 545,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,**

- **approuve le plan de financement de l'opération de rénovation et mise en conformité de la salle des fêtes,**
- **autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante.**

**2017-16 - Demande de subvention DETR – Rénovation bâtiment du Petit Beaubourg**

Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention DETR effectuée en 2016 pour les travaux de rénovation du bâtiment dénommé Le Petit Beaubourg (cf délibération n°2016-09 du 10/02/2016).

Ce dossier avait reçu une réponse négative courant 2016 ; cependant, il nous est proposé de reconduire cette demande de subvention pour l'année 2017.

Compte tenu de la modification du taux de subventions de la DETR, il est demandé au conseil de délibérer pour valider le nouveau plan de financement.

Plan de financement de l'opération:

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC	<u>Subventions sollicitées</u>	
Travaux	78 000,00 €	93 600,00 €	DETR / Etat (30% HT)	25 950,00 €
Honoraires	8 500,00 €	10 200,00 €		
			<u>Autofinancement</u>	60 550,00 €
<b>Total</b>	<b>86 500,00 €</b>	<b>103 800,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>86 500,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- approuve le plan de financement de l'opération de rénovation du bâtiment du Petit Beaubourg,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante.

**2017-17 - Demande de subvention DETR - Démolition maison PACHET et sécurisation du carrefour RD910 et rue de St Romain**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a acquis en 2012 la maison Pachet située 49 avenue de l'Europe (cf délibération 20/12/2011).

Cette maison avait été acquise dans le but de la démolir afin d'agrandir et sécuriser le carrefour RD910-rue de St Romain.

Après avoir procédé à l'étude de ce dossier et à la réalisation de devis, il est proposé la programmation de ces travaux pour lesquels la commune peut solliciter une subvention :

Plan de financement de l'opération:

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC	<u>Subventions sollicitées</u>	
Démolition	36 733,00 €	44 079,60 €	DETR / Etat (30% HT)	18 534,00 €
Travaux création de chaussée, trottoirs et aménagement espaces verts	15 050,00 €	18 060,00 €		
Maçonnerie et enduits	10 000,00 €	12 000,00 €		
			<u>Autofinancement</u>	43 249,00 €
<b>Total</b>	<b>61 783,00 €</b>	<b>74 139,60 €</b>	<b>Total</b>	<b>61 783,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- approuve le plan de financement de l'opération démolition de la maison PACHET et sécurisation du carrefour RD 910 et rue de Saint Romain,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante.

**2017-18 - Demandes de subventions - aménagement d'une passerelle sur le pont reliant Dangé à St Romain**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation d'une passerelle annexée au pont afin de sécuriser la circulation des piétons et voitures sur cet axe très fréquenté et étroit.

Conformément au rapport d'étude préliminaire réalisé par Monsieur MICHOTÉY, ingénieur consultant, il est proposé la réalisation de travaux pour lesquels la commune peut solliciter des subventions.

Plan de financement de l'opération:

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC	<u>Subventions sollicitées</u>	
Honoraires maîtrise d'œuvre	23 334,00 €	28 000,00 €	DETR / Etat (30% HT)	118 405,00 €
Elagage arbres	1 667,00 €	2 000,00 €	FSIL prog 119/ Etat (30% HT)	118 405,00 €
Construction passerelle	336 350,00 €	403 620,00 €		
Contraintes induites sur les travaux par la circulation	33 333,00 €	40 000,00 €	<u>Autofinancement</u>	157 874,00 €
<b>Total</b>	<b>394 684,00 €</b>	<b>473 620,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>394 684,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,**

- **approuve le plan de financement de l'opération d'aménagement d'une passerelle sur le pont reliant Dangé à Saint Romain,**
- **autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes.**

**2017-19 - Dénomination de la Communauté d'Agglomération**

Suite à l'extension du périmètre de la CAPC au 1<sup>er</sup> janvier 2017, Monsieur le Maire informe le conseil que par délibération en date du 06 février 2017, le conseil communautaire a décidé d'une modification statutaire portant sur la dénomination de ce nouveau territoire ; le conseil communautaire de la communauté d'agglomération a ainsi proposé de retenir la dénomination de « Grand Châtellerault ».

Aussi, afin que cette modification statutaire puisse être actée par arrêté préfectoral, chacune des communes membres dispose d'un délai de 3 mois pour soumettre ce projet à l'avis de son conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (12 voix contre, 9 abstentions et 2 voix pour),**

- **désapprouve la dénomination de « Grand Châtellerault » pour la nouvelle communauté d'agglomération,**
- **n' autorise pas la modification statutaire correspondante.**

### **2017-20 - Bibliothèques - convention de partenariat intercommunal pour le partage des collections**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Les Portes du Poitou, propriétaire des ouvrages, assurait la mise en réseau des bibliothèques des communes membres.

Suite à l'extension de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, les collections des bibliothèques sont devenues propriété communale et leur mise en réseau n'est possible qu'avec l'accord des communes.

Il est donc proposé la signature d'une convention entre communes définissant le cadre juridique de la circulation et de la réservation des documents.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,**

- **approuve la proposition de partenariat intercommunal pour le partage des collections,**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.**

### **2017-21 - Collège Jean Macé – demande de subvention voyage scolaire**

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier adressé par le Collège Jean Macé, sollicitant l'octroi d'une subvention dans le cadre du voyage scolaire d'un élève domicilié sur Dangé Saint Romain et scolarisé en classe ULIS (classe pour enfant en situation de handicap mental).

Ce voyage scolaire consiste en une classe de voile qui se déroulera du 19 au 23 juin 2017 à Boyardville.

Conformément aux subventions versées pour des séjours identiques, il est proposé que la commune participe à ce voyage à hauteur de 50 € par élève domicilié sur notre commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une subvention de 50 € au collège Jean Macé dans le cadre de la participation d'un élève Dangéen au voyage scolaire organisé en mai 2017.**

### **2017-22 - Location salle Jules Ferry – tarifs**

Monsieur le Maire fait savoir au conseil que des particuliers demandent à louer la salle Jules Ferry pour des fêtes familiales.

Monsieur le Maire propose d'évoquer cette question en conseil et éventuellement fixer un tarif de location.

Après avoir entendu les propositions de chacun et au vu des comparaisons effectuées avec d'autres salles communales, le conseil accepte la location de la salle Jules Ferry le week-end aux particuliers, dans les conditions exposées ci-dessous.

Il est cependant rappelé que la priorité doit être donnée avant tout aux associations puis aux particuliers Dangéens.

Il est également précisé qu'une convention devra être rédigée afin d'encadrer ces locations et rappeler notamment que le parking devra être réservé à un usage de stationnement; de même un état des lieux devra être réalisé à l'entrée et à la sortie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, fixe les conditions suivantes pour la location de la salle Jules Ferry aux particuliers à compter du 01/04/2017 :**

- Tarif week-end (2 jours) habitant Dangé saint Romain : 150 €
- Tarif week-end (2 jours) habitant extérieur : 300 €

**Une caution de 300 € sera également demandée.**

**2017-23 – Accueils de Loisirs (ALSH) – conventionnement avec la CAF suite à la mise en place du service Cdap**

Monsieur le Maire informe le conseil que la CAF va mettre en œuvre un nouvel accès à ses services destiné aux professionnels (centre de loisirs...); ce service dénommé Cdap se substitue au dispositif Cafpro devenu obsolète.

Ce nouveau partenariat nécessite la conclusion :

- d'une convention cadre
- d'un contrat de service

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte de conventionner avec la CAF dans le cadre de la mise en place du service Cdap et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces permettant la finalisation de ce dossier.**

**2017-24 – Accueils de Loisirs (ALSH) - conventions de mise à disposition des locaux communaux des communes d'Ingrandes Sur Vienne et Dangé Saint Romain au service Accueils de Loisirs (ALSH)**

Monsieur le Maire rappelle que les Accueils de loisirs d'Ingrandes et Dangé Saint Romain sont installés dans des locaux appartenant à chacune des communes respectives.

Afin que le service ALSH participe aux charges des bâtiments occupés, il convient de définir le montant des charges à rembourser à chaque commune. Cette participation est identique à celle pratiquée les années précédentes.

Le montant des charges est défini comme suit :

- Ingrandes Sur Vienne : 5 424 €/ an
- Dangé Saint Romain : 6 500 €/an

En cas de nécessité de réévaluer ces charges, un avenant à la présente convention pourra être signé entre chacune des parties.

Afin de permettre le règlement de ces charges aux communes concernées et définir les modalités d'occupation des bâtiments, une convention va être signée avec chaque commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **approuve le conventionnement pour la mise à disposition des locaux communaux d'Ingrandes Sur Vienne et Dangé Saint Romain au service Accueil de Loisirs (ALSH),**
- **fixe le montant des charges dues par le service ALSH aux communes, tel que suit :**
  - ✓ Ingrandes Sur Vienne : 5 424 €/ an
  - ✓ Dangé Saint Romain : 6 500 €/an

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

#### **2017-25 – Accueils de Loisirs (ALSH) – modalités d'encaissement des recettes du service**

A la demande de Madame LEBRUN, Trésorière, Monsieur le Maire indique qu'il convient de définir les modalités de règlement des recettes relatives au service ALSH.

Il est proposé d'accepter, les règlements en :

- espèces
- chèques
- prélèvements / virements
- chèques vacances (ANCV)
- cartes bancaires

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte les modalités de règlements cités ci-dessus pour l'encaissement des recettes du service ALSH.**

#### **Questions diverses - Informations**

##### **MOTION**

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Paul BODIN qui donne lecture d'une motion du comité de défense des hôpitaux Nord Vienne et Loudun. Cette motion dénonce la politique d'austérité qui a pour conséquences les diminutions de personnel et la fermeture de lits. L'ensemble du conseil municipal affirme la nécessité de conserver nos hôpitaux de proximité et remercie Monsieur BODIN pour son intervention.

Une Assemblée générale du Comité de défense se déroulera le 14/03 à la salle Camille Pagé à Châtelleraut.

Cette motion va être adressée très prochainement aux maires des communes.

##### **CONSEIL DES JEUNES**

Séverine LAFUIE indique que le Conseil des Jeunes va organiser un nettoyage de la commune en amont des Natureles ; les déchets récoltés seront exposés et pourront donner lieu à une réalisation artistique.

Cette journée citoyenne se déroulera le samedi 06/05 : RDV est donné à 14h aux bords de Vienne près du pont (côté Saint Romain).

##### **ANIMATIONS**

- 18/03 : St Patrick avec le groupe musical Engoulevent ; réservation des places à la maison des associations au prix de 6 €
- 14/05 : Natureles

**Prochain Conseil Municipal le 31 mars 2017 à 18h30**

***La séance est levée à 20h15***